

<http://www.snetap-fsu.fr/Reclassement-des-agents,1292.html>



Reclassement des agents contractuels enseignants ou faisant fonction de CPE pour la rentrée 2008

- Métiers - Enseignant.e - Non titulaires, actualités - ACEN, ACR, vacataire, CCP nationale -
Date de mise en ligne : mercredi 2 juillet 2008
Date de parution : 7 mai 2008

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

- **Calendrier des opérations**

Le calendrier des opérations de reclassement préparatoires à la rentrée 2008 devrait être le suivant :

- Le mercredi **14 mai 2008** : parution de la [note de service indiquant les postes ouverts aux contractuels](#),
- Le mercredi **21 mai 2008** : parution d'un additif à la note de service du 14 mai,
- Le vendredi **23 mai 2008** : [un nouvel additif \(n° 2\) a été publié](#) ; il annule et remplace celui du 21 mai ; pour les postes figurant sur cet additif, la date limite de réponse est fixée au **mercredi 28 mai à 10 h** ;
ATTENTION : toute modification dans la description d'un poste (temps de travail, précision...) s'est traduite par le changement de son numéro. Vérifiez que vos demandes n'ont pas à être modifiées.
- Le mercredi **28 mai 2008** : transmission par la voie hiérarchique de votre fiche de v¹/₂ux (Annexes A et B de la note de service) et des pièces justificatives à la DRAF-[SRFD](#) de la région dont vous dépendez,
- Le mercredi **28 mai 2008** : Réunion de la Commission pour étude des [congés individuels de formation](#) et des inspections réservées et défavorables,
- À partir du **10 juin 2008** : étude en commission des 1ères listes,
- **Vendredi 20 juin 2008** dans la matinée : publication d'une note de service « Deuxième liste », plus particulièrement à destination des collègues recrutés en septembre 2007 ; les collègues « Première liste » concernés par cette seconde phase seront contactés directement par courrier électronique par le ministère,
- **Mardi 24 juin à 12 h** : date limite d'envoi de vos vœux par courrier électronique aux SRFD ; pensez à envoyer votre nouvelle fiche de vœux syndicale à vos représentants Snetap-[FSU](#),
- À partir du **2 juillet 2008** : Etude en Commission des 2èmes listes,
- **Début juillet 2008** : Notification par mail des affectations par l'administration.

- **Congés individuels de formation**

Si vous êtes concerné(e) par la Commission d'étude des Congés Individuels de Formation (CIF) et des inspections réservées et défavorables qui devrait se tenir le 28 mai prochain, vous pouvez nous envoyer votre dossier et toutes les pièces que vous jugerez utile de porter à notre connaissance afin que nous vous défendions au mieux, avant le 21 mai 2008, à :

SNETAP/FSU
Commission CIF et inspections
251 rue de Vaugirard
75732 PARIS cedex 15

- **Postes en lycée maritime et outre-mer**

Cette année, l'administration a changé de logiciel de gestion et devrait proposer des postes en lycées maritimes.

La possibilité pour les [ACE](#) et ff de [CPE](#) de métropole de demander certains postes en lycées agricoles des DOM-TOM qui découlait de la note de service du 14 mai a été pratiquement supprimée de l'additif paru le 23 mai, à l'exception de quelques postes à Macouria, en Guyane, ainsi que de deux postes de direction.

- **Affectation des candidats admis aux concours**

Elle a lieu avant l'affectation des contractuels, sur les mêmes postes.

[En savoir plus...](#)

- **Un outil pour les syndiqués**

Les syndiqués peuvent accéder à la [liste des postes sous forme d'un tableau](#) au format xls. Ce tableau est également lisible avec OpenOffice.org.

Le tableau inclut, en bleu caractères gras, les modifications résultant de l'additif n° 2 du 23 mai.

Il vous permet de faire des sélections dans la liste en fixant plusieurs critères de choix.

[Consultez d'abord le mode d'emploi.](#)

Consultez le [tableau présentant la deuxième liste des postes](#) (note de service du 20 juin). Les modifications survenus par rapport aux notes de service précédentes figurent en gras et en vert.

- **Faites suivre votre dossier par le Snetap-FSU**

Comme chaque année le SNETAP diffuse un document d'information pour vous aider dans vos choix et dans l'établissement de votre fiche de vœux. Prenez connaissance du [Courrier catégoriel ACE et ff de CPE pour le reclassement 2008](#).

Pour mieux vous défendre, les représentants des non-titulaires du SNETAP aux Commissions de reclassement doivent disposer d'un maximum d'information. Vous pouvez les leur fournir en remplissant la [fiche syndicale, 2ème liste \(format pdf\)](#).

``



Fiche syndicale de vœux (2ème commission)

et en l'adressant par courrier, avant le **27 juin 2008**, à :

SNETAP/FSU
Commission de reclassement ACE
251 rue de Vaugirard
75732 PARIS cedex 15

Envoyez une nouvelle fiche de vœux syndicale **avant le 27 juin 2008** si vous êtes concerné par la procédure « Deuxième liste », **de préférence par fax au 01 49 55 43 83** [ou par mail, vu les délais très courts](#).

- **Connaître la décision qui vous concerne**

Du 10 au 12 juin, la commission examine les demandes d'affectation, spécialité par spécialité. En soirée, vous pourrez connaître l'avis vous concernant. Pour cela :

- vous devez au préalable demander un identifiant et un mot de passe à [Michel Huaux](#).
Syndiqués, attention : ces codes sont spécifiques pour accéder aux résultats de la [CCP](#), ils sont différents de ceux que vous utilisez pour accéder aux documents réservés aux syndiqués sur le site <http://www.snetap-fsu.fr>.

Reclassement des agents contractuels enseignants ou faisant fonction de CPE pour la rentrée 2008

- vous devez ensuite vous connecter au [site annexe](#) où figurent les résultats.

Le système fonctionnera également à partir du 2 juillet au soir, pour la seconde phase du mouvement.

- **Pour des questions précises**

Vous pouvez également nous transmettre vos questions par e-mail en indiquant un numéro de téléphone où nous pourrions vous joindre si besoin est.

- **Sébastien BRUNIQUEL** : sebastien.bruniquel@educagri.fr
- **Francis LUCAS** : francis.lucas@educagri.fr
- **Bernard MOINE** : bernard.moine@educagri.fr
- **Didier REVEL** (ff de CPE) : didier.revel@educagri.fr